AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



Certificat ES rappel de règles clé

Mise à jour 2026

Qu’est ce qu’un certificat logiciel ?

- Un certificat logiciel est un fichier informatique faisant fonction de pièce d'identité numérique. Il permet de garantir à distance l’identité d’une personne morale (un hôpital par exemple) pour l’accès à des services numériques en santé (tels que l’alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP) et l’appel au téléservice INSi).

- Dès lors qu’un certificat est mis en œuvre, les professionnels de la structure peuvent interagir avec les services sans moyens d’identification personnels (sans devoir passer par la carte CPS pour alimenter le DMP ou consulter l’INSi par exemple).

- Il permet 3 fonctionnalités principales :
    - l’authentification ;
    - la signature électronique ;
    - la sécurisation / la confidentialité (chiffrement des données) ;

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Zoom sur les certificats de personne morale

- **Certificat de personne morale Serveur** (SERV SSL pour les certificats serveur). Ils sont utilisés par exemple, par des opérateurs de Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté) pour sécuriser les échanges entre opérateurs dans l'Espace de Confiance de MSSanté.

- **Certificat de personne morale Organisation** (ORG AUTH_CLI pour l'authentification, ORG_SIGN pour la signature électronique et ORG_CONF pour la confidentialité). Ils sont utilisés par exemple, par des structures prenant en charge des patients ou des usagers pour l'alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP) ou des fournisseurs de services souhaitant s'accorder à Pro Santé Connect pour une authentification mutuelle.

- **Les certificats ORG AUTH_CLI** sont relatifs à l'authentification, les ORG SIGN à la signature électronique et ORG_CONF pour la confidentialité (les échanges avec ce serveur sont cryptés, donc protégés).

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Rappel : les différents types de certificats

Un certificat d'organisation est un **certificat électronique qui joue le rôle de carte d'identité pour la structure**. Son propriétaire est une **personne morale.** **Au total il y en a 3 : ORG SIGN, AUTH_CLI et SERV SSL.**

Service SEGUR

Projets / usages	Certificats	Commentaires / particularités
Pour **l'alimentation du DMP**	• **ORG SIGN** – signature électronique des documents avant envoi • **ORG AUTH_CLI** – authentification auprès du DMP lors de l'alimentation	• 2 certificats sont nécessaires, pas de nommage particulier
Pour l'accès au **téléservice INSi**	• **ORG AUTH_CLI** – authentification auprès du téléservice INSi	• Le nommage* du certificat doit respecter les conventions prévues au guide d'intégration INSi (INSI-MANU / INSI-AUTO) selon le type d'appels
Pour s'accorder à **Pro Santé Connect**	• **ORG AUTH_CLI** – authentification mutuelle entre l'application (à s'accorder) et le ProSanté Connect	• Pas de nommage particulier, concerne uniquement les fournisseurs de service raccordé au PSC
Pour sécuriser les échanges via la **Messagerie Sécurisée de Santé**	• **ORG AUTH_CLI** – authentification du porteur de la BAL applicative • **SERV SSL** – sécurisation de l'espace de confiance pour les opérateurs	• Pas de nommage particulier pour le certificat ORG • Rappel : Le certificat SSL est obligatoire uniquement pour les opérateurs

Les certificats organisations utilisés peuvent aussi permettre d'accéder à d'autres services (ROR, ROC…).

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Quelques points d'attention sur les certificats

Changement de raison sociale

- Nous avons eu des remontées de structures qui ont commandé à deux moments différents les certificats ORG AUTH et ORG SIGN du DMP alors que le nom de la structure a changé, ou qui ont changé leur raison sociale ce qui les a sortis de la liste blanche de l'espace de confiance MS Santé
- Pour que les certificats fonctionnent, il faut que les raisons sociales des établissements dans la base FINESS ou SIRET soient identiques à ceux portés par les certificats

Expiration des certificats

- Les certificats installés ont une date d'expiration au bout de 3 ans à partir de leur commande.
- Lors de cette commande, il est demandé un mail sur lequel nous envoyons un message 60 jours et 15 jours avant l'expiration du certificat du besoin de le renouveler. Cette adresse mail peut être différente de celle de l'administrateur technique.
- Nous conseillons que cette adresse mail soit celle d'une adresse mail de service pour éviter les problèmes de turnover d'équipe
- Lors de vos échanges avec les ES, pensez à leur faire passer le message des bonnes pratiques autour des adresses mail

Certificat DMP

- Le certificat DMP peut être utilisé à la fois pour l'alimentation et la consultation

Duplication des certificats à proscrire

- Pour des raisons de sécurité, les certificats ne doivent pas être mutualisés dés lors que les solutions dont différentes. .Ainsi, par exemple, pour le DMP, il est recommandé de se doter de deux certificats distincts : 1 pour la PFI et 1 pour le DPI. Idem, dés lors qu'une nouvelle solution est acquise, nous préconisons de commander de nouveaux certificats.

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Quelques points d’attention sur les certificats

Le renouvellement de certificat n’est possible que si le certificat à renouveler est encore actif.
Si le certificat est arrivé à échéance, l’administrateur technique doit générer un nouveau certificat

PLATEFORME IGC Santé

1. L’administrateur technique se connecte sur IGC Santé, et sélectionne la fonctionnalité de demande de produit
2. Il sélectionne le certificat et valide son renouvellement
3. Il retire le nouveau certificat
4. Il déploie ce nouveau certificat à la place de l’ancien

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Maille de rattachement des certificats : règles depuis l'évolution du SI-DMP

Avant l'homologation en 2.08

Etablissement public et groupe de dialyse

- Le certificat peut être porté par l'entité **juridique ou géographique**

Etablissement privé

- Le certificat doit être porté par l'entité **géographique**

Commun

- Le FINESS du document (VIHF) est identique au FINESS du certificat
- S'il existe plusieurs entités juridiques, chaque entité juridique doit avoir son certificat et il vaut pour toutes les entités géographiques en-dessous

Après l'homologation en 2.08

Tout type d'établissement

- Le certificat peut être porté par l'entité **juridique ou géographique**

Commun

- Si le certificat est porté par le FINESS juridique, alors le document (VIHF) doit avoir le FINESS géographique du site émetteur
- Si le certificat est porté par le FINESS géographique, alors le document (VIHF) doit avoir le même FINESS géographique
- S'il existe plusieurs entités juridiques, chaque entité juridique doit avoir son certificat et il vaut pour toutes les entités géographiques en-dessous

Pour avoir la liste des logiciels homologués 2.08 et post 2.08, vous pouvez vous rendre sur le catalogue de produits accessibles sur le site du GIE Sesam-Vitale, puis filtrer sur les logiciels DMP compatibles

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Que dois-je faire pour passer de certificat géographique à des certificats juridiques ?

Si votre éditeur est homologué et que vous avez des certificats sur l'entité géographique, **alors vous pouvez changer ces certificats et les faire porter sur l'entité juridique.**

Etablissement

Sécuriser les prérequis

- Avoir un FINESS
- **Disposer d'un contrat avec l'ANS sur l'entité juridique**
- Avoir identifié un / des administrateur(s) technique(s) (éditeur / établissement) avec une carte (CPE / CPA)

Etablissement

Faire la demande à l'ANS

- Se rendre sur le portail mesHabilitations pour désigner en toute autonomie les administrateurs techniques **OU** remplir le formulaire 413 de désignation de(s) l'administrateur(s) technique(s) et de commande des certificats (la dernière option est vouée à disparaître d'ici 2025)
- Faire signer par le responsable légal ou le mandataire de l'entité juridique et envoyer le formulaire

Traitement de la demande et notification au demandeur

Implémenter le(s) certificat(s)

- Se connecter à la plateforme de l'IGC Santé
- Télécharger le(s) certificat(s)
- Installer le(s) certificat(s)

Lien guide commande certificats hôpital : https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur-numerique-hopital-guide-certificats.pdf

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Les ressources à disposition des établissements

POUR METTRE EN PLACE LES PRÉREQUIS

- Avant toute chose pour comprendre l'ensemble du processus vous pouvez consulter le guide de commande de certificat spécifique au couloir hôpital

Afin de pouvoir commander ou renouveler le certificat une personne de l'établissement (ou chez l'éditeur) doit être habilitée à le faire.
Pour cela elle doit **être en possession d'une carte CPE active** et **avoir été habilité en tant qu'administrateur technique sur cette carte**.

Pour obtenir une carte CPE

- Le formulaire 301 pour commander la carte
- ou Webservice TOM pour commander la carte

Pour être habilité

Afin d'accéder au portail de commande, il faut être habilité en tant qu'administrateur technique sur l'offre de certificat concernée :

- Pour vérifier ou accorder les droits vous pouvez vous rendre sur le portail meshabilitations.
- Pour comprendre quelles habilitations donner et comment les donner, des guides sont à disposition
  - En particulier les guides pour habiliter un administrateur technique que vous pouvez retrouver ici

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Les ressources à disposition des établissements

COMMANDER OU RENOUVELER LE CERTIFICAT

- Le portail de commande des certificats : https://pfc.eservices.esante.gouv.fr/pfcng-ihm/authentication.xhtml
- Les guides d'utilisation de du portail de commande IGC-santé : https://esante.gouv.fr/guides/guides-IGC-sante



BONNE PRATIQUE - ADRESSE MAIL DE L'ACTEUR

Lors de la commande ou du renouvellement du certificat le champs « Email de l'acteur », est obligatoire.

Cette adresse est essentielle car elle recevra les e-mails de notification vous informant de l'expiration prochaine du certificat. Nous vous conseillons donc de **renseigner une adresse pérenne** (les certificats ont une durée de vie de 3 ans) et **non nominative** comme une adresse de service ou une adresse générique.



Si l'adresse associée au certificat n'est plus valide ou consultée, les notifications de fin de validité à T-60 et 15 jours ne seront jamais reçues. Si le certificat n'est pas remplacé avant son expiration l'établissement rencontrera une interruption de service (DMP ou INS selon le certificat concerné)

Ce document a été produit par le groupement e-santé Occitanie.

En résumé

La démarche d'obtention des certificats peut être réalisée par la structure ou déléguée à un éditeur. **Généralement pour les établissements, ce sont les structures qui gèrent par elles-mêmes les certificats.**
Cette démarche nécessite de disposer de certains **prérequis et d'habiliter un administrateur technique** avant que **l'administrateur technique implémente le(s) certificat(s).**

SECURISER LES PREREQUIS

1

- ❑ Identifier **un / des administrateur(s) technique(s)** au sein de la structure ou chez un tiers éditeur
- ❑ **Contractualiser avec l'ANS si ce n'est pas déjà fait** et disposer d'une carte de representant legal de la structure

HABILITER L'ADMINISTRATEUR TECHNIQUE ET COMMANDER LES CERTIFICATS

2

- ❑ **Remplir et renvoyer le formulaire 413 ou directement sur le portail mesHabilitations**
- ❑ Si besoin l'éditeur **commande la carte CPx de l'administrateur technique** via le formulaire 301 ou le webservice TOM

RECUPERER LES CERTIFICATS

3

L'administrateur technique doit :

- ❑ Se connecter à la plateforme de l'IGC Santé
- ❑ Demander le certificat
- ❑ Retirer le certificat
- ❑ Installer le(s) certificat(s)

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Bonne pratique de nommage des certificats

COMMANDER OU RENOUVELER LE CERTIFICAT



Au moment de la commande ou du renouvellement du certificat une partie de son nom devra être renseigné par l'administrateur technique. Dans le nommage certaines règles sont à respecter

- ❑ **Ne jamais utiliser d'accent ni de caractères spéciaux** dans les champs DN (sauf tiret -).
- ❑ Le nom est entièrement en **MAJUSCULES**
- ❑ **Pour INSi : la valeur est strictement INSI-AUTO ou INSI-MANU**
- ❑ **Pour DMP : le format suit la structure recommandée**
- ❑ **Vérifier la correspondance exacte du numéro FINESS/SIRET** avec la structure concernée.
- ❑ **Documenter** chaque demande de certificat pour faciliter le suivi et la gestion centralisée.

USAGE	CHAMP CN=	FORMAT	RÈGLES	EXEMPLE
DMP - Alimentation	Structure recommandée	[DMP]-[APPLICATION]-[SITE]	• Majuscules uniquement • Pas d'espaces • Pas de caractères spéciaux • Séparateur : tiret (-) uniquement	DMP-PROXY-NANTES DMP-LGC-CARDIO DMP-ORBIS-CHU
DMP - Consultation	Structure recommandée	[DMP]-[APPLICATION]-[SITE]	• Majuscules uniquement • Pas d'espaces • Pas de caractères spéciaux • Séparateur : tiret (-) uniquement	DMP-VIEWER-URGENCES DMP-PORTAIL-SIEGE
INSi - Automatisé/Batch	**IMPOSÉ**	INSI-AUTO	• **Valeur strictement imposée** • Majuscules obligatoires • Pas d'espaces • Aucune modification autorisée	INSI-AUTO
INSi - Manuel	**IMPOSÉ**	INSI-MANU	• **Valeur strictement imposée** • Majuscules obligatoires • Pas d'espaces • Aucune modification autorisée	INSI-MANU

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Suivre ses certificats (1/2)

La fonctionnalité de suivi des certificats sur l'IGC santé vous permet de rapidement visualiser les dates d'échéances de vos certificats

Dans l'outil IGC **l'administrateur technique peut gérer l'ensemble de ses certificats depuis la page « suivi des certificats »**. Il a notamment ici aussi accès **à la date de fin de validité** de ces certificats de l'ensemble du parc géré.

Le tableau de suivi peut être utilisé afin de générer en local un système d'alerte qui convient et permet d'éviter le risque de non-réception de la notification d'expiration.

Il est d'ailleurs possible de faire une **extraction CSV** de l'ensemble des informations présentes sur cet outil de suivi

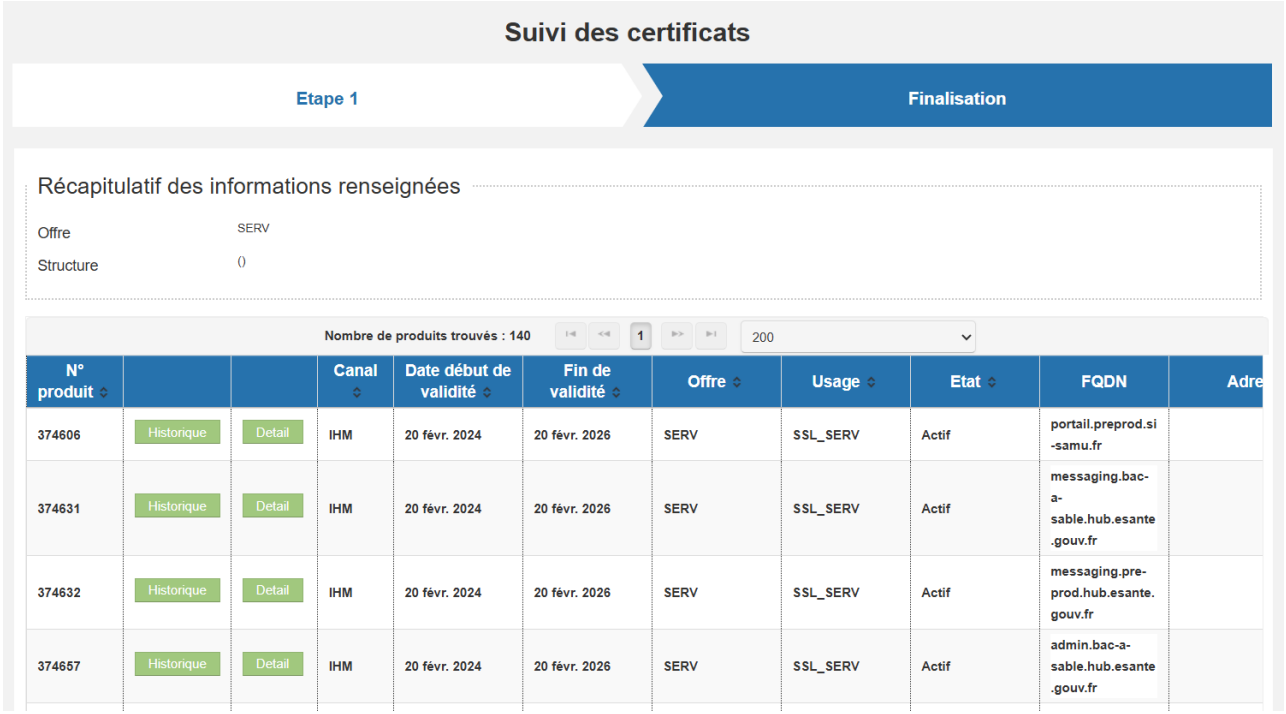

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Suivre ses certificats (2/2)

Etape 1 – Se connecter sur le site [IGC Santé]

Etape 2 – Cliquer sur Suivre puis Suivi des certificats

Etape 3 – Choisir ses filtres pour avoir les certificats souhaités





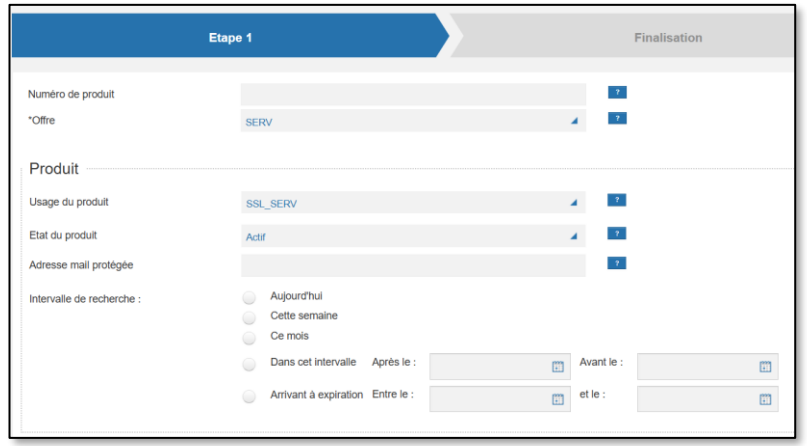

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Faciliter le renouvellement des prochains certificats

Adresse saisie dans l'IHM

- **Renseigner une ou plusieurs adresses associées au certificat pérenne : un adresse mail partagée ou générique sans CAPTCHA**

A noter que la possibilité de modifier l'adresse mail associée au certificat n'est aujourd'hui pas possible. Cette évolution est à l'étude.

Délégation et habilitation de personne morale

A venir sur le portail mesHabilitations deux nouveautés:

Désignation d'un administrateur technique

- Cette solution est utilisée aujourd'hui pour une personne physique
- Elle permet à une structure de donner des droits pour gérer les certificats à sa place
- Elle n'offre l'accès **qu'à une partie de l'offre des certificats choisie au moment de l'habilitation** (doit être refaite notamment dès qu'il y a besoin de certificat serveur)
- L'administrateur technique peut être :
  - Une personne physique
  - Une personne morale (New)

Délégation de la désignation d'un administrateur technique (New)

- C'est une nouvelle fonctionnalité
- Elle permet à une structure de déléguer à une personne ou à une autre structure morale le choix des administrateurs techniques
- Elle permet de déléguer **sur toute l'offre de certificats**
- **Le délégué peut être :**
  - Une personne physique
  - Une personne morale

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.

Ressources disponibles sur le sujet des certificats

PRÉREQUIS :

- **Habilitation au portail mes habilitations**
  - Le portail : https://meshabilitations.esante.gouv.fr/login
  - Les guides d'utilisation de PMH : https://esante.gouv.fr/guides/guides-pmh
  - Les guides pour habiliter un administrateur technique **: https://esante.gouv.fr/guides/guides-pmh/je-designe-un-administrateur-technique-personne-physique**
- **Commande de la carte**
  - formulaire 301 : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/f301
  - Webservice TOM : https://tom.eservices.esante.gouv.fr/tom/pageAccueil/index.html

COMMANDER OU RENOUVELER LE CERTIFICAT

- Le portail : https://pfc.eservices.esante.gouv.fr/pfcng-ihm/authentication.xhtml
- Les guides d'utilisation de IGC-santé : https://esante.gouv.fr/guides/guides-IGC-sante
- Le guide complet couloir hôpital : https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur-numerique-hopital-guide-certificats.pdf

SUPPORT : Le support ANS : https://esante.gouv.fr/contact

WEBINAIRE : Ségur numérique en établissement de santé - Vague 2 : mieux comprendre les certificats pour mieux anticiper | Agence du Numérique en Santé

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occitanie.